**Zeitschrift:** Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

**Band:** - (1965)

**Rubrik:** Situation financière

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

#### III. SITUATION FINANCIÈRE

Le compte des dépenses et recettes de l'année 1965 accuse un déficit de Fr. 843.643,30, pour un montant total de dépenses de Fr. 5.138.598,75, alors que les prévisions budgétaires pour cet exercice annonçaient un déficit probable de Fr. 1.061.500,—. L'amélioration par rapport au budget souligne l'effort constant du Comité international pour assurer la gestion la plus économique; il n'en reste pas moins que l'ampleur des tâches qui lui sont imposées, et leur incessant renouvellement par suite de l'apparition de nouveaux foyers de conflits, font ressortir chaque année l'insuffisance de son financement de base, qui met en danger imminent l'avenir même de l'Institution.

Cette situation n'a pas échappé aux représentants des Gouvernements et des Sociétés nationales à la XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge, tenue à Vienne, en octobre 1965, qui ont voté la Résolution N° 13, dont voici le texte:

« La XX<sup>e</sup> Conférence internationale de la Croix-Rouge,

ayant pris connaissance du rapport présenté par la Commission pour le financement du Comité international de la Croix-Rouge,

remercie les membres de la Commission et renouvelle jusqu'à la prochaine Conférence internationale le mandat qui leur a été confié,

constatant le déséquilibre constant qui existe entre les ressources financières mises à la disposition du Comité international de la Croix-Rouge et les besoins résultant des activités qu'il doit accomplir dans le cadre des Conventions de Genève, constatant en outre qu'il appartient en premier lieu aux Gouvernements parties aux Conventions de Genève de fournir au Comité international de la Croix-Rouge les ressources financières qui lui sont indispensables pour faire face à ses obligations,

rappelant la Résolution adoptée par la Conférence diplomatique de 1949 aux termes de laquelle les Gouvernements représentés à cette Conférence ont reconnu la nécessité d'assurer un appui financier régulier au Comité international,

adresse un pressant appel à tous les Gouvernements des Etats parties aux Conventions de Genève afin qu'ils inscrivent dans leur budget une contribution volontaire annuelle au Comité international de la Croix-Rouge. Le montant de ces contributions devrait être établi ou augmenté de manière à représenter une part équitable des dépenses totales du Comité international de la Croix-Rouge qui, actuellement, dépassent cinq millions de francs suisses par année. »

Le Comité international compte que cet appel, dont la gravité n'échappera pas aux signataires des Conventions de Genève, amènera une augmentation des contributions gouvernementales suffisante pour équilibrer son budget ordinaire.

Les comptes publiés dans les tableaux annexes, et arrêtés au 31 décembre 1965, ont été vérifiés et certifiés exacts par la Société fiduciaire romande Ofor S.A.. institut de contrôle fiduciaire agréé par le Conseil fédéral suisse et la Commission fédérale des Banques.

## I. Bilan (Tableau I).

Par rapport à l'année 1964, le bilan montre à l'Actif une très forte diminution des postes débiteurs et créanciers, ainsi qu'une importante réalisation des Titres de fonds publics qui se traduit corrélativement au Passif par une diminution de la « Réserve pour imprévus » (anciennement appelée « Réserve pour Risques Généraux ») dont le produit a dû financer en 1965, à la fois une réévaluation des Fonds de prévoyance et retraite du personnel et le déficit de l'exercice 1965.

Le très faible montant reporté à nouveau met en évidence la nécessité d'un accroissement considérable des recettes de base pour couvrir les dépenses ordinaires, dont le déficit ne pourra plus désormais être supporté par les réserves générales.

Les postes « actions de secours restant à couvrir » n'ont subi qu'une faible augmentation, car le CICR a mis fin à son action de secours au Népal, et il a bénéficié en 1965 de dons très importants, soit plus de 1.700.000 francs suisses, pour la couverture des frais de son action au Yémen.

2. Comptes de dépenses, et recettes et prévisions budgétaires 1966 (Tableau II).

Classés suivant les principaux centres d'activité de l'Institution, les chiffres des dépenses font apparaître le souci de réaliser des économies, puisque l'ensemble des dépenses budgétaires pour 1966 est inférieur d'environ Fr. 200.000,— aux dépenses réelles de l'exercice 1965, en dépit d'une hausse continuelle du coût de la vie.

Les montants indiqués sont nets de toutes récupérations et traduisent bien les charges réelles du CICR.

Les recettes expriment, en plus des rentrées de trésorerie provenant des contributions, dons et revenus du placement des fonds, la part prise par le Fonds d'action de secours aux dépenses générales de l'Agence centrale de recherches et des Délégations permanentes à l'étranger, dont l'activité constitue l'une des formes de secours apportée par le Comité international avant, pendant, et après les conflits armés ou les troubles intérieurs.

- 3. Liste des contributions versées en 1965 par les gouvernements et Sociétés nationales de la Croix-Rouge (Tableau III).
- 4. Fonds spécial pour action de secours (Tableau IV).

Ce Fonds est indépendant du compte ordinaire de dépenses et recettes; il possède son propre financement, assuré par la Collecte nationale faite auprès du peuple suisse, et par les dons reçus pour les actions de secours déployées par le Comité international.

Les dépenses de ce Fonds n'influent donc pas sur le compte de résultat, mais sur la fortune générale du CICR. De plus, les chiffres indiqués pour l'ensemble des secours distribués ne comportent que les montants financés par le Fonds, et ne tiennent pas compte des secours gérés par le CICR, mais financés et expédiés directement par les Croix-Rouges nationales, bien que ces actions constituent aussi l'une des formes de secours auxquelles le Comité international apporte sa caution d'intermédiaire neutre reconnu par les Conventions de Genève, et dont il assure lui-même le plus souvent, la distribution sur les théâtres des conflits.

- 5. Bilans et comptes de résultats à fin 1965 des fonds spéciaux (Tableau V) à savoir:
  - Fondation en faveur du Comité international de la Croix-Rouge
  - 2. Fonds Augusta
  - 3. Fonds de l'Impératrice Shôken
  - 4. Fonds de la Médaille Florence Nightingale.

# COMITÉ INTERNATIONAL

# BILAN AU 31

		Fr.s.	Fr.s.	
	ACTIF			
1.	Avoirs a vue et titres négociables:			
	1.1 Espèces en caisse et comptes de chèques 1.2 Titres de fonds publics	979.801,— 8.753.001,— 3.019.787,—	12.752.589,—	
2.	Débiteurs:		20	
	2.1 Gouvernements	189.400,— 70.658,— 80.600,— 211.727,—	552,385,—	
3.	Avances en c/c aux délégations du CICR:		134.642,—	
4.	ACTIFS TRANSITOIRES:			
	<ul> <li>4.1 Intérêts à recevoir en 1966 pour l'exercice 1965</li> <li>4.2 Autres actifs transitoires et frais payés d'avance</li> </ul>	135.912,— 32.645,—	168.557,—	
5.	STOCKS A L'INVENTAIRE:			
	5.1 Matériel de secours	40.690,— 63.012,—	103.702,—	
6.	Autres actifs,			
	pour mémoire		1,—	
7.	VALEURS INTANGIBLES:  Fonds en dépôt		405.044,—	
8.	Déficits d'actions de secours,			
	restants à couvrir:		v	
	8.1 Action au Népal	1.385.442,— 2.399,634,—	3.785.076,—	Ξ
	Total de l'actif		17.901.996,—	
9.	Débiteur pour cautionnement:		2	
	Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—	

# DÉCEMBRE 1965

		Fr.s.	Fr.s.
C B			
T.	PASSIF		
1.	Actions de secours:		at the second
. 1	1.1 Fonds à libre disposition	1.030.488,— 397.277,— 581.080,—	2.008.845,—
- K	1.4 Avances pour le financement d'actions de secours:		-
10	1. Action au Népal	1.298,220,— 2.900.000,—	4.198.220,—
	Total des fonds affectés à des actions de secours		6.207.065,—
2.	Créanciers:		
	2.1 Sociétés nationales de la Croix-Rouge et institutions diverses . 2.2 Autres créanciers	91.373,— 150.432,— 48.000,—	289.805,—
3.	Passifs transitoires:	9	
	3.1 Frais à payer en 1966 pour compte de l'exercice 1965 3.2 Autres passifs transitoires	162.505,— 43.208,—	205.713,—
4.	Valeurs intangibles:		
	Fonds en dépôt		405.044,—
_			
5.	PROVISIONS:  5.1 Pour annuités de l'assurance-retraites du personnel	86,089,— 60,000,— 477,450,— 37,800,—	661,339,—
6.	Réserves:		
. 8	6.1 Réserve pour action internationale d'urgence	5.000.000,— 133.030,—	5.133.030,—
7.	Fonds de garantie du CICR:		5,000,000,—
	Total du passif	×	17.901.996,—
8.	CAUTIONNEMENT:		
	Fondation pour l'organisation des transports du CICR		400.000,—

## COMITÉ INTERNATIONAL

# COMPTE DES DÉPENSES ET DES

	Fr.s.	Fr.s.
DÉPENSES	Dépenses 1965	Budget 1966
I. Activités extérieures:		£
(Division exécutive: délégations et missions, actions de secours, Agence centrale de Recherches)	2	
1. Collaborateurs du Siège du CICR à Genève 2. Délégations permanentes à l'extérieur 3. Missions envoyées de Genève 4. Agence centrale de Recherches 5. Equipement et organisation	671.328,87 472.107,20 146.040,— 616.025,20 76.011,65 1.981.512,92	775.212,— 360.000,— 180.000,— 459.743,— 74.200,— 1.849.155,—
	¥	
II. Droit humanitaire et information:		
(Division des Affaires générales: Conventions de Genève et droit huma- nitaire, information, publications, traductions, archives)		
<ol> <li>Collaborateurs du Siège du CICR à Genève</li> <li>Commissions d'experts, conférences de la Croix-Rouge</li> <li>Publications et documentation, information</li> <li>Revue internationale de la Croix-Rouge</li> </ol>	$1.269.738,75 \\ 39.276,76 \\ 62.573,33 \\ 75.566,37$	1,221,711,— 103,000,— 103,200,— 73,500,—
•	1.447.155,21	1.501.411 —
III. Administration:		
(Services administratifs généraux : Finances et Comptabilité, Personnel et voyages, Services techniques, bâtiments)		a .
<ol> <li>Collaborateurs du Siège du CICR à Genève</li> <li>Equipement technique</li> <li>Frais postaux, fournitures courantes de secrétariat</li> <li>Bâtiments (assurances, chauffage, eau, électricité, réfections et entre-</li> </ol>	$1.213.067,95 \\ 63.180,20 \\ 206.514,51$	1.191.477,— 50.500,— 163.200,—
tien général	227.167,94	173.000,—_
	1.709.930,60	1.578.177,—
Total des dépenses	5.138.598,73	4.928.743,—
	J	

# RECETTES ORDINAIRES DE L'ANNÉE 1965

	Fr.s.	Fr.s.
RECETTES	Recettes 1965	Budget 1966
I. Contributions et dons destinés au finance- ment des dépenses fixés du CICR:		e e
1. Contributions des Gouvernements	2.229.895,74 534.858,30 412.308,08	2.450.600,— 532.400,— 343.200,—
	3.177.062,12	3.326,200,
II. Revenus des placements:		
1. Revenus des titres et intérêts bancaires	315.928,01 30.574,10	249.000,— 30.000,—
	346.502,11	279.000,—
	9	,
III. Participation des fonds d'actions de secours:	771.391,20	692,000,—
Total des recettes	4.294.955,43	4.297.200,—
DÉFICIT DE L'ANNÉE 1965		
Pris en charge par la Réserve générale pour imprévus	843.643,30	631.543,—
	5.138.598,73	4.928.743,—

Tableau III

Liste des contributions versées au CICR en 1965 par les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge et affectées au financement des dépenses de l'année 1965

Pays	Gouvernements	Sociétés nationales
	Fr.s.	Fr.s.
Afghanistan	3.000,—	
Afghanistan		700,—
Allemagne, République démocratique		6.000,—
Allemagne, République fédérale	161.298,90	30.000,—
Australie	72.203,40	32.305,50
Autriche	20.040,—	5.000,—
Belgique	10.000,—	12.500,—
Birmanie	6.400,—	2.250,—
Brésil		
Bulgarie	1.000,—	4.500,—
Cambodge		2.000,—
Canada	59.700,—	40.150,—
Ceylan	3.020,—	
Chili	25.900,—	4.300,—
Chine		10.000,—
Colombie	17.314,—	3.562,95
Corée, République	14.560,—	3.500,—
Corée, République démocratique	11.000,	2.000,—
Costa Rica		480,—
Danemark	18.782,87	100,
Espagne	8.042,26	
Etats-Unis	0.012,20	108.250,—
Ethiopie		2.250,—
Equateur	891,50	1.000,—
Equateur	8.000,—	3.000,—
France	61.600,—	30.000,—
Ghana	01.000,	2.000,—
Grèce	18.000,—	5.500,—
Guatemala	10.000,	1.629,30
Haute-Volta		1.759,—
Hongrie	1.000,—	2.500,—
Inde	67.425,—	2.721,—
Indonésie	45.000,—	2.121,
Irak	8.000,—	3.500,—
Iran	20.000,—	20.000,—
	7.500,—	3.500,—
Islande	1.500,	1.000,—
Israël	7.500,—	1.000,
Italie	60.000,—	
Japon	21.860,—	26.200,—*
Japon	21.000,	40.400,

<sup>\*</sup> En outre, le CICR a reçu en 1965 de la Croix-Rouge du Japon un montant supplémentaire de Fr.s. 3800,— qui a été porté à son compte de Réserve pour risques généraux.

Pays			Gouvernements	Sociétés nationales
			Fr.s.	Fr.s.
Jordanie			3,630,60	
Laos			ž ž	2.000,—
Liban			4.222,—	2.500,—
Liechtenstein			4.000,—	
Luxembourg			2.000,—	3.000,—
Madagascar			1.590,60	
Malaisie			4.800,—	
Maroc			3.000,	
Mexique			17.280,—	
Monaco			3.500,—	2.000,—
Mongolie			1.086,—	
Nicaragua			215,60	
Nigeria			4.848,—	2.000,—
Norvège			16.000,—	
Nouvelle-Zélande			36.240,—	7.500,—
Pakistan			4 7 000	2.500,—
Pays-Bas			15.000,—	25.000,—
Pérou			4 7 000	3.550,—
Philippines			15.000,—	5.000,—
Pologne			15.000,—	6.000,—
Portugal			13.000,—	4
République Arabe Unie			39.876,06	0.105
République dominicaine			00.100	2.165,—
République sud-africaine			36.120,—	15.000,—
Roumanie			191 500	5.000,—
Royaume-Uni			121.500,—	30.243,75
Saint-Marin			2.000,—	2.000,— 385,55
Salvador			3.058,55 $2.114,40$	505,55
Sénégal			2.000,—	
Sierra Léone Suède			41.666,67	
			1.000.000,—	
Suisse			1.000.000,	2,000,—
			6.020,—	2.000,
Tanzanie			0.020,	3.000,—
Tchécoslovaquie			18.000,—	3.000,—
Togo			1.700,—	2.156,25
Tunisie			1.800,—	
Tunisie			4.334,28	11.000,—
ILR S.S.			1.001,20	16.300,—
Venezuela			19.400,—	
Vietnam, République.				2.000,—
Vietnam, République dén	ocratique			2.000,—
Yougoslavie			4.450,—	2.000,—
		Totaux	2.229.895,74	534.858,30
			i i	

## COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

# Tableau IV

# FONDS SPÉCIAL POUR ACTIONS DE SECOURS

	Fr.s.	Fr.s.
Résumé des mouvements en 1965	·	
	. 21	
1. Solde a nouveau au 1et janvier 1965	e.	2.167.772,—
<ul> <li>2. Recettes en 1965:</li> <li>2.1 Produit net de la collecte auprès du peuple suisse</li> <li>2.2 Autres dons attribués à des actions de secours particulières</li> </ul>	848.590,— 919.734,—	1.768.324,— 3.936.096,—
3. Dépenses en 1965:  3.1 Achat de matériel et de fournitures de secours	1.064.155,— 563.811,— 299.284,—	(1.927.250,—) 2.008.846,—



# FONDS SPÉCIAUX

# 1. FONDATION EN FAVEUR DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF Fr.s.
Titres de fonds publics, estimés au pair:	Capital inaliénable 1.028.252,52 Fonds de réserve inalié-
— Titres suisses 1.000.000,— (Valeur boursière Fr. 982.550,—)	nable: Solde reporté de 1964 . 140.717,65
— Titres étrangers154.710,— 1.154.710,— (Valeur boursière Fr. 152.310,—)	Attribution statutaire de 15% des revenus nets de 1965 5.473,— 146.190,65  Total des fonds propres 1.174.443,17
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	Comité international de la Croix- Rouge, son avoir en compte courant 30.834,60
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	1.205.277,77

#### COMPTES DE RECETTES ET DÉPENSES DE L'ANNEÉ 1965

DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Droits de garde, frais de révision des comptes et frais divers	439,50	Revenus des titres perçus en 1965	36,486,60
Attribution statutaire au fonds de réserve inaliénable: 15% des revenus nets de 1965 (art. 8 des statuts)	5.473,—		
Versement au CICR du surplus des revenus nets de 1965 (art. 7 des statuts)	30.574,10		
	36.486,60		36.486,60

# 2. FONDS AUGUSTA

#### BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés	100.000	Capital inaliénable	100.000,—
au pair	120.000,—	Réserve pour fluctuations de cours .	18.318,45
Avoir disponible auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	6.356,95	Solde actif disponible du compte de résultats au 31 décembre 1965	6.833,80 125.152,25
Administration fédérale des contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	915,30	Créanciers (allocations à retirer)	2,000,—
		Comité international de la Croix- Rouge, son avoir en compte courant	120,—
_	127.272,25	_	127.272,25

# COMPTE DE RÉSULTATS DE L'ANNÉE 1965

	DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais de révis de garde et	ion des comptes, droits frais divers	163,50	Solde disponible du compte de résul- tats au 31 décembre 1964	3.709,—
ses, solde d	recettes sur les dépen- isponible au 31 décem-	6,833,80	Revenus des titres perçus en 1965	3.288,30
		6.997,30		6.997,30

## 3. FONDS DE L'IMPÉRATRICE SHÔKEN

## $BILAN\ AU\ 31\ D\c{E}CEMBRE\ 1965$

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PA	SSIF Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	199.000,—	Capital inaliénable	. 389.081,64
Dépôt à terme auprès de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge (3 mois au 9 février 1966)	304,998,55	Solde reporté de 1964 106.747, <i>Moins:</i> Perte sur vente de	10
Avoir auprès de la Banque Nationale Suisse, Genève	26.710,39	titres en 1965 5.354,  Réserve pour frais admi-	50 101.392,60
Avoir auprès du Comité international de la Croix-Rouge	7.843,45	nistratifs : Solde reporté de 1964 . 326.	85
Administration fédérale des Contributions, Berne (Impôt anticipé à récupérer)	1.804,30	Attribution statutaire sur les revenus de 1965 916,	85
- compositely	1.001,00	1.243, Moins:	<del></del>
		Frais administratifs effectifs 1965 1.431,	<u>55</u>
		Solde débiteur au 31 décembre 19	,
	W.	Solde actif disponible du compte résultats au 31 décembre 1965.	19.070,30
		Total des fonds propr Créanciers (allocations à retirer) .	
	540.356,69	(	540.356,69
COMPTE	DE RÉSULTA	ATS DE L'ANNÉE 1965	
DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Quarante-quatrième distribution des revenus à deux Sociétés nationales de la Croix-Rouge, selon décision de		Solde disponible du compte de résu tats au 31 décembre 1964	ıl- . 23.649,85
la Commission paritaire du Fonds du 18 mars 1965 (Circulaire N° 56	99,000	Revenus des titres perçus en 1965.	. 18.337,30
du 11 avril 1965)	22,000,— 916,85		
Excédent des recettes sur les dépenses, solde disponible au 31 décembre 1965	19,070,30		
* ×	41.987,15		41.987,15

# 4. FONDS DE LA MÉDAILLE FLORENCE NIGHTINGALE

## BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1965

ACTIF	Fr.s.	FONDS PROPRES ET PASSIF	Fr.s.
Titres de fonds publics suisses, estimés au pair	32.000,—	Capital	25,000,—
Nationale Suisse, Genève	4.612,20	<i>Moins:</i> Excédent des dépenses	
Administration fédérale des Contri- butions, Berne (Impôt anticipé à		sur les recettes de 1965 115.55	540,54
récupérer)	259,20	Total des fonds propres	25.540,54
		Comité international de la Croix- Rouge, son avoir en compte courant	11.330,86
-	36.871,40	_	36.871,40
DÉPENSES	Fr.s.	RECETTES	Fr.s.
Frais d'impression de la 460° circulaire	340,—	Revenus des titres perçus en 1965	931,20
Frais de gravure de 27 médailles	292,—	Excédent des dépenses sur les recettes	115 55
Frais postaux, frais de révision des comptes, droits de garde et frais		de 1965	115.55
divers	414,75		1010.55
- *	1.046,75		1.046,75

